

COMMENT S'ORGANISE LE SÉMINAIRE NATIONAL RAMSAR ET QUI Y PARTICIPE ?

DEPUIS 1986, 42 zones humides françaises ont été désignées par la France au titre de la convention de Ramsar sur les zones humides de valeur internationale. Parmi les sites les plus emblématiques figurent la Camargue, la Brière, la Brenne, les Terres Australes Françaises...

Face au constat que les zones Ramsar étaient un peu isolées, elles ont décidé de se réunir au sein d'une association (Ramsar France) qui s'est constituée en septembre 2011, et dont le PNR des Caps et Marais d'Opale est l'une des structures fondatrices. Avant cela, grâce au soutien de Danone-Evian, un premier séminaire national fut organisé à l'automne 2009 à Evian. Depuis, un séminaire national est organisé chaque année dans l'un des sites Ramsar de France métropolitaine.

Ainsi, ce sont 20 à 25 gestionnaires de sites Ramsar qui se retrouvent chaque mois de novembre pour échanger sur l'actualité des zones humides entre elles, mais également avec le secrétariat de la convention, les représentants du Ministère chargé de l'environnement, les Agences de l'Eau, les grandes associations de préservation de l'environnement en France... Soit entre 150 et 200 participants chaque année.

DEPUIS LE PRINTEMPS 2011, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale bénéficie d'un appui fort de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour préfigurer le contrat de marais audomarois. Fortement inspiré des contrats de Baie ou de Delta, ce document unique de gestion vise à proposer un plan d'actions global et concerté pour le marais audomarois. Il s'agit en quelque sorte du plan de gestion co-construit et co-contracté du marais audomarois. De nombreuses réunions ont déjà eu lieu depuis près d'un an pour finaliser un document qui sera soumis à l'Agence de l'Eau en septembre 2013.

- 2013** devrait constituer une année charnière pour le marais audomarois puisque :
- la construction de la maison du marais se termine. Elle bénéficiera des labels Ramsar et MaB (siège de la réserve de biosphère) ;
 - le marais audomarois et le territoire de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer ont été désignés Réserve de Biosphère le 28 mai ;
 - le contrat de marais va être validé (il fera office de plan de gestion Ramsar, MaB et du volet « marais audomarois » de la charte du Parc) ;
 - une coopération entre réserves de Biosphère doit être approuvée avec le Sénégal ;
 - une convention de jumelage va être signée avec la zone Ramsar de la plaine de l'Yser ;
 - le partenariat avec le marais poitevin sera reconduit ;
 - la charte d'engagement Ramsar du Marais Audomarois va être signée...

L'organisation du 5^{ème} séminaire Ramsar devrait donc être le point d'orgue d'une année riche en événements et en reconnaissance pour l'Audomarois.



SAMEDI 16 NOVEMBRE

SORTIE OPTIONNELLE (SOUS RÉSERVE DU NOMBRE DE PARTICIPANTS)

DÉCOUVERTE DE LA ZONE RAMSAR DE LA PLAINE DE L'YSER ET DE LA RÉSERVE NATURELLE DU BLANKAART

depart de Saint-Omer à 8h00
retour sur Lille pour 13h00
retour sur Saint-Omer pour 14h00

LE MARAIS AUDOMAROIS VOUS ACCUEILLE

À la rencontre de la Flandre et de l'Artois, le Marais Audomarois s'étend sur 3 726 ha parcourus de 700 km de fossés et rivières. Ses paysages pittoresques abritent une remarquable biodiversité composée de plus de 300 espèces de plantes, 200 espèces d'oiseaux, 26 espèces de poissons...

Aux portes de la ville d'art et d'histoire de Saint-Omer, ce dernier marais maraîcher de France a été patiemment aménagé depuis le 8^e siècle pour en faire un grand lieu de production de légumes.

Les acteurs locaux prennent en main le devenir de cet espace pour en assurer la sauvegarde et le transmettre dans de bonnes conditions aux générations futures. Sous l'impulsion d'un groupe de travail constitué par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, une gouvernance partagée et ouverte à la participation locale s'est mise en place pour coordonner les efforts et les volontés.

ACCÈS

- voiture : autoroute A26, sortie Saint-Omer
- train : gare SNCF Saint-Omer

LIEU DU SÉMINAIRE

Toutes les étapes de ce séminaire se déroulent à Saint-Omer. Il est aisé de joindre les différents lieux (gare, hôtels, salles du séminaire...) à pied ou par le réseau de transport en commun Casobus (www.bougeco.com).

HÉBERGEMENT

Les nuitées sont à réserver directement par les participants auprès des hôtels. L'Office de Tourisme de la Région de Saint-Omer tient à disposition les disponibilités dans les hôtels sur www.tourisme-saintomer.com ou sur demande (tél. : 03 21 98 08 51 - email : contact@tourisme-saintomer.com)

APÉRITIF DES PRODUITS DES ZONES HUMIDES

Le jeudi 14 novembre, comme le veut la tradition, l'apéritif sera organisé autour des produits des zones humides. Pour une bonne organisation, merci de préciser dans votre bulletin d'inscription la nature et la quantité des produits que vous comptez apporter.

RENSEIGNEMENTS

Jessica Raunier
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
03 21 11 07 27 (standard 03 21 87 90 90)
seminaireramsar2013@parc-opale.fr

programme susceptible de modifications

PARTENAIRES FINANCIERS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET TECHNIQUES



5^{ÈME} SÉMINAIRE DES ANIMATEURS RAMSAR EN FRANCE

du 13 au 15 novembre 2013

SAINT-OMER MARAIS AUDOMAROIS



ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES AUTOUR DE LA DÉSIGNATION ET DE L'ANIMATION DES SITES RAMSAR



MERCREDI 13 NOVEMBRE salle Vauban, allée des Glacis à Saint-Omer

JOURNÉE TECHNIQUE : la planification des territoires en zones humides

- présenter divers exemples de programmation stratégique sur des zones Ramsar,
- dégager des axes de travail méthodologiques pour planifier la gestion des zones Ramsar.

Journée animée par Yannick BOUCHER, journaliste à La Voix du Nord

- 9H00 - accueil des participants
- 9H40 - mots d'accueil par Bruno MAGNIER, maire de Saint-Omer; et Jérôme BIGNON, président de Ramsar France
 - M. Olivier THIBAUT, directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
 - M. Hervé POHER, président du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
 - M. Joël DUQUENOY, président de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer

10H00 - UNE EXPÉRIENCE LOCALE : « D'UN LIVRE BLANC AU CONTRAT DE MARAIS »

Président : Bertrand PETIT, président du Groupe de Travail marais, Conseiller général du Pas-de-Calais
Rapporteur : Estelle CHEVILLARD, chargée d'intervention Zones Humides à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

- le marais audomarois : genèse d'un projet de territoire (20')
Luc BARBIER, chargé de mission au PNR des Caps et Marais d'Opale.
- le marais audomarois : d'un document d'objectifs collectifs à un document unique de gestion, le Contrat de Marais - vers une nouvelle contractualisation sur la base d'une commande de l'Agence de l'Eau (30')
Francis PRUVOT, directeur des Milieux Naturels Aquatiques (DMNA) et Maud KILHOFFER, assistante d'études au PNR des Caps et Marais d'Opale

DÉBAT

12H00 - Buffet

14H00 - ILLUSTRATIONS DE MÉTHODOLOGIES DE TRAVAIL À TRAVERS TROIS EXEMPLES NATIONAUX

Président : Stéphane JOURDAN, chef du service Aménagement des Milieux Naturels Aquatiques de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
Rapporteur : Elyssa LEMOINE, chef de projet Excellence Environnementale à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

- présentation du « contrat de Delta » de Camargue (20')
Didier OLIVRY, directeur du Parc naturel régional de Camargue
- présentation du plan de gestion Ramsar de la Baie de Somme (20')
Benjamin BLONDEL, technicien du Syndicat mixte Baie de Somme
- présentation du lien entre charte de Parc, zone Ramsar et Natura 2000 (20')
Parc naturel régional de la Narbonnaise

DÉBAT

16H00 - 16H30 - Pause

16H30-18H30 - LA PLANIFICATION DE LA GESTION EN ZONE HUMIDE : ÉCLAIRAGES D'AUTRES TÊTES DE RÉSEAUX

Président : Francis DOYER, adjoint au Maire de Saint-Omer, vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
Rapporteur : Pierre LEVISSÉ, chargé de mission au PNR des Caps et Marais d'Opale

- Réserves Naturelles de France : 20 ans de restauration d'une zone humide et de milieux remarquables dans la plaine de l'AU (20')
Philippe KNIBIELY, directeur de la Réserve Naturelle Nationale de la Petite Camargue Alsacienne
- Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels : les plans d'actions Zones Humides, l'exemple de Chambéry Métropole
Régis DICK, directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie
- Grand Site de France – le Marais Poitevin (20') *Boris SALLAUD, directeur du Parc Inter-régional du Marais Poitevin.*

DÉBAT

19H00 - fin de la journée

Dîner et soirée libres



JEUDI 14 NOVEMBRE salle Vauban, allée des Glacis à Saint-Omer

Quelle contribution des sites Ramsar dans la perspective d'un nouveau Plan National d'Action en faveur des Zones Humides ?

9H00 - Accueil des participants au centre municipal Vauban, allée des Glacis à Saint-Omer
9H45 - Ouverture du séminaire
Jérôme BIGNON, président de l'association Ramsar France
Emmanuel CAU, vice-président du Conseil régional Nord Pas-de-Calais
Dominique DUPILET, président du Département du Pas-de-Calais, représentant les départements du Pas-de-Calais et du Nord

10H15 - BILAN DU 2^{ÈME} PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES (PNAZH), CONTRIBUTIONS DE RAMSAR FRANCE À TRAVERS LES SÉMINAIRES PRÉCÉDENTS ET PISTES DE RÉFLEXION AUTOUR DU PROCHAIN PNAZH

- Bilan/Évaluation du plan national d'action zones humides 2009-2012 (20')
par le représentant du Ministère chargé de l'environnement
- Présentation de la synthèse des ateliers des séminaires Ramsar précédents (20')
Bastien COÏC, animateur de l'association Ramsar France

DÉBAT

Animateur : Francis MULLER, président du Groupe Zones Humides et directeur du Pôle-relais Tourbières
Rapporteur : Gilbert MIOSSEC, directeur du Forum des Marais Atlantiques

11H45 - Présentation des zones Ramsar de la République Tchèque - Mme Libuše Vlasáková, chargée de mission zones humides et convention de Ramsar, ministère de l'environnement, République tchèque

12H30 - Déjeuner

14H30 - QUELLE AGRICULTURE SUR LES SITES RAMSAR ? PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET PRATIQUES MISES EN ŒUVRE

- Table ronde - débat sur les pratiques de gestion durable qui ont fait leurs preuves sur les sites Ramsar, en concertation avec les acteurs locaux (milieu agricole, environnement, tourisme, etc.), et retour sur la nouvelle PAC, avec :
Laurent PERCHERON, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (sous réserve)
Cécile GALLIAN, Agence de l'Eau Artois-Picardie
Jean-Louis ROBILLARD, vice-président du Conseil régional Nord-Pas de Calais
Didier HELLEBOID, président de la commission agriculture du Parc, vice-président de la Chambre d'agriculture de Région Nord-Pas de Calais
Carole ZAKINE, Société d'Agriculture de France

DÉBAT

Animateur : Jérôme BIGNON, président de l'Association Ramsar France
Rapporteur : Thierry LECOMTE, administrateur de Ramsar France et membre du Groupe Zones Humides.

16h00 - Pause

16H30 - LE TOURISME SUR LES ZONES HUMIDES FRANÇAISES. ACTIONS À MENER, À POURSUIVRE POUR LES FAIRE CONNAÎTRE, AUPRÈS DU PUBLIC ET DES GESTIONNAIRES.

- Table ronde - débat avec :
Tobias SALATHÉ, coordinateur régional Ramsar pour l'Europe
Christian MANTEI, directeur d'Atout France (sous réserve)
Didier OLIVRY, directeur du Parc naturel régional de Camargue
Représentant du Comité Régional du Tourisme Nord-Pas de Calais

Animateur : Diana HOUNSLOW, directrice de Pas-de-Calais Tourisme
Rapporteur : Jean-Pierre THIBAUT, directeur adjoint de la DREAL Aquitaine

DÉBAT

- 18H15 - Assemblée générale de l'Association Ramsar France
- 19H30 - Clôture de la journée par Bruno MAGNIER, maire de Saint-Omer
- 19H45 - apéritif autour des produits des zones humides
- 20H30 - Soirée festive



VENDREDI 15 NOVEMBRE salle des congrès OCINÉ, rue du Lion d'or à Saint-Omer

9H00 - **SYNTHÈSE ET IDÉES FORTES DES TROIS ATELIERS ET TABLES RONDES DU JEUDI**
Bastien COÏC, animateur de Ramsar France

9H30 - **LE 3^{ÈME} PROGRAMME NATIONAL D' ACTION EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES**
par le représentant du Ministère chargé de l'environnement

10H30 - MOTS DE BIENVENUE

M. Michel LEFAIT, vice-président du Département du Pas-de-Calais
M. Daniel PERCHERON, président du Conseil régional Nord-Pas de Calais

10H45 - SIGNATURE DE LA CHARTE LOCALE DE GESTION DU SITE RAMSAR DU MARAIS AUDOMAROIS ET REMISE DU DIPLÔME DE « RÉSERVE DE BIOSPHERE DU MARAIS AUDOMAROIS »

- signature de la convention de coopération entre la Réserve de Biosphère du Ferlo (Sénégal) et la Réserve de Biosphère du Marais Audomarois
- signature de la convention de jumelage entre la zone Ramsar du Marais Audomarois et la zone Ramsar de la Plaine de l'Yser (Belgique)
- renouvellement de la convention de partenariat entre le Parc Inter-régional du Marais Poitevin, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.
En présence de Monsieur Philippe MARTIN, ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (sous réserve), Madame Irina BOKOVA, directrice générale de l'UNESCO (sous réserve) et Monsieur Robert BARBAULT, président du comité MaB France (sous réserve)

11H30 - DISCOURS DE CLÔTURE

M. Hervé POHER, président du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
M. Philippe MARTIN, ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (sous réserve)

12H00 - VISITE DE LA MAISON DU MARAIS

Accueil par M. Joël DUQUENOY, président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
Labellisation de la Maison du Marais « Maison Ramsar » et reconnaissance de l'équipement comme siège de la Réserve de Biosphère en présence de Madame Irina BOKOVA, directrice générale de l'UNESCO (sous réserve)

13H00 - Buffet

14H00 - sorties de terrain (environ 2h00)

SORTIE N°1 : LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES ÉTANGS DU ROMELAËRE

La Réserve est constituée par d'anciennes tourbières exploitées au début du 18^{ème} siècle et qui ont laissé des grands étangs. Ceinturée par des ensembles de roselières, de mégaphorbiaies et de prairies humides, elle représente un cœur de nature majeur de la zone Ramsar et de la Réserve de Biosphère. À la fin des années 1990, elle est devenue la première réserve naturelle de France à s'équiper d'un sentier sur pilotis permettant l'accès des personnes à mobilité réduite. Elle est classée depuis mars 2008 au titre des Réserves Naturelles Nationales pour la grande qualité de son patrimoine naturel et particulièrement les oiseaux.
Visite organisée par Eden62, gestionnaire de la réserve. Prévoir vêtements chauds et tenue de pluie.

SORTIE N°2 : LA PETITE VENISE DU NORD D'ÎLES EN ÎLES

Les 3 726 hectares du marais audomarois sont composés d'une multitude de parcelles de terre et d'eau (13 200 parcelles cadastrées) et parcourus par un important maillage de 760 km de canaux. Cette particularité fait qu'aujourd'hui encore plus d'une centaine d'habitations permanentes sont localisées sur des îles dont l'accès unique est le bateau. Un mode de vie particulier régit donc la vie de ces habitants qui bénéficient toujours des services du dernier facteur de France en bateau. La visite permettra de partir en bacôves (bateau traditionnel) à la découverte des rivières et d'un secteur d'îles habitées pour certaines au cœur du marais. Visite organisée par le Parc. Prévoir vêtements chauds et tenue de pluie.

SORTIE N°3 : LE MARAIS CULTIVÉ

La ville de Saint-Omer se revendique maraîchère depuis 10 siècles. Dans les faits, il s'avère effectivement que les moines de l'abbaye Saint-Bertin ont poussé les peuplades de pêcheurs et chasseurs qui habitaient des huttes en bordure du marais à mettre celui-ci en valeur et à se lancer dans la culture de légumes. La production qui a fait la renommée du marais est le chou-fleur primeur, déjà décrit en 1709. La qualité des terres tourbeuses du marais alliée à l'omniprésence de l'eau a permis ce développement. En 1957, le marché de Saint-Omer exportait 12 millions de têtes de choux-fleurs contre 4,5 millions aujourd'hui. Le marais cultivé est donc le fruit de l'histoire et constitue aujourd'hui un enjeu à préserver car il est le dernier marais maraîcher de France. Sortie organisée par le Parc et la profession agricole. Prévoir vêtements chauds, bottes et tenue de pluie.

SORTIE N°4 : LE CENTRE HISTORIQUE DE SAINT-OMER

Saint-Omer, classée Ville d'Art et d'Histoire, possède un passé très riche. Aménagée au bord de l'Aa (le petit fleuve côtier bien connu des cruciverbistes), elle s'est développée autour de l'Abbaye Saint-Bertin et aux portes du marais pour devenir progressivement une grande place commerciale. De cette période glorieuse subsiste aujourd'hui toute une série de bâtiments patrimoniaux de grande qualité qui ont justifié que la ville soit entièrement reconnue par des sites classés ou inscrits. Au-delà des portes de la ville s'étend le marais et ses faubourgs maraîchers. Sortie organisée par le service du patrimoine de la ville de Saint-Omer. Prévoir vêtements chauds et tenue de pluie.

16H00/17H00 fin du 5^{ème} séminaire.

